

Villars-le-Terroir, le 19 novembre 2014



CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR

Procès-verbal n° 13 de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2014

Madame la Présidente salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux.

L'heure de convocation étant écoulée, elle entame cette 13ème séance de la législature en citant, en préambule, Anne Frank : « La chose importante à garder en tête est qu'il ne faut jamais attendre une minute pour commencer à changer le monde ».

Madame la Présidente annonce qu'elle va modifier l'ordre du jour, pour y ajouter un nouveau point 6 : interpellation de Monsieur David Henrioux, puis point 7 : Divers et propositions individuelles.

Madame la Présidente ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour, l'appel, en précisant que Monsieur Sylvain Juriens était bien excusé pour le dernier conseil, son message ayant été lu après la séance.

Sont excusés pour cette séance Messieurs Christophe Bürgin, Gérard Briquet, Blaise Lamercy et Theodor Mamaïs.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare cette séance ouverte et passe au point 2 : « Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°12 de la séance du 29.09.2014 »

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Madame la Présidente clôt ce point et remercie le Secrétaire pour sa rédaction et passe au point 3 : « Communication de la Présidente, dépôt de postulats et/ou de motions »

Elle rappelle que tous les conseillers ont reçu, pour information, les modes de traitement des différentes interventions possibles, motions, postulats, interpellations...

Elle a reçu pour ce conseil une interpellation de Monsieur David Henrioux, que nous aborderons comme précisé à l'ordre du jour en point 6.

Madame le Présidente demande s'il y a d'autres interventions et comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant : « Point 4 : Communications de la Municipalité ».

La parole est à Madame le Syndic, Madame Jacqueline Bottlang pour les communications de la Municipalité.

Celle-ci remercie la Présidente, salue l'assemblée et donne les informations suivantes :

1) Plusieurs Conseillers souhaitaient un débat sur la fusion à Villars-le-Terroir pour les habitants du village. Ce débat concernant l'ensemble des villages participants et ne concernant pas uniquement Villars-le-Terroir, il n'y a pas lieu de le restreindre à notre seule commune. Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil, la date du 29 octobre ne concernera pas uniquement les aspects financiers, mais tous les aspects. Elle invite tout le monde à participer à cette séance et annonce la présence des deux syndics des deux dernières plus importantes fusions, soit ceux d'Oron et de Valbroie qui feront part de leurs expériences.

2) Madame le Syndic présente les excuses de la Municipalité pour la tenue de deux conseils si rapprochés, l'arrêté d'imposition aurait pu être traité fin septembre, les chiffres définitifs n'étant toujours pas connus. Le budget 2015 sera lui traité début décembre, avec les informations financières définitives.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations, rappelle que la discussion n'est pas ouverte et que les questions pourront être posées à la fin.

Elle passe au point 5 : « Préavis n° 08-2014 – Arrêté d'imposition pour l'année 2015 »

Je passe la parole à Monsieur Pascal Mettraux, rapporteur de la Commission des finances, qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Monsieur David Pittet tient à préciser que le nom du département figurant sur les documents « DINF » n'est plus correct et s'appelle maintenant « DIS », pour Département de l'Instruction et la Sécurité.

Madame le Syndic dit que la Municipalité a remis le projet de budget 2015 à la commission des Finances pour la discussion sur le taux d'imposition et qu'il faut prendre les références du rapport de commission à ce budget comme informatives, puisque le budget n'a pas encore été approuvé par le Conseil.

Monsieur Philippe Benoit s'étonne que le taux reste à 73 %, le Conseil ayant déjà abondamment discuté la nécessité d'augmenter le taux et demande s'il s'agit d'une décision influencée par les échéances électorales à venir ou s'il s'agit d'une décision mûrement réfléchie et réaliste.

Madame la Présidente passe la parole à Madame le Syndic qui trouve la remarque intéressante et réponds qu'effectivement, il y a un peu des deux.

Elle explique que le dernier exercice s'est conclu par un déficit d'environ 40'000 CHF ainsi qu'un rattrapage négatif sur la péréquation et une facture plus importante que prévue pour la police pour un total d'environ 150'000 CHF, soit un total de 190'000 CHF. Madame le Syndic explique que nous pouvons encore fonctionner comme ça un exercice, mais que c'est le dernier et que le taux d'imposition 2016 va augmenter, pour couvrir les pertes. D'autre part, les charges, comme la facture

sociale et la péréquation vont augmenter. La péréquation représentant 18 points d'impôt et la valeur de notre point d'impôt approchant les 30'000 CHF, pour une restitution de 100 CHF par habitant, le déséquilibre entre ce que nous payons et ce que nous recevons va augmenter.

De plus, l'ASIRE nous demande un cautionnement de 900 CHF par habitant, montant qui augmentera à 2200 CHF par habitant quand l'ASIRE sera à son plein fonctionnement.

Monsieur Pascal Mettraux tient à répondre que le budget est assez pessimiste et qu'il aurait été facile de l'équilibrer en évaluant certains postes à la hausse, comme les impôts sur les successions, ~~déductions~~, recettes cantonales sur les gains immobiliers...

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- Vu le préavis de la Municipalité du 29 septembre 2014,
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

décide

d'approuver l'Arrêté d'imposition pour l'an 2015 au taux de 73 % de l'impôt cantonal de base.

Nous passons au vote : 25 membres du Conseil approuvent ces conclusions, une abstention.

Le préavis relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'an 2015 au taux de 73 % de l'impôt cantonal de base est donc accepté.

Madame la Présidente passe au point 6 : « Interpellation de Monsieur David Henrioux ».

Elle rappelle la procédure; elle va lire l'interpellation qu'elle a reçue, puis demander si 5 conseillers au moins la soutiennent.

Si non, l'interpellation est classée sans être développée, si oui la parole est donnée à l'interpellateur pour développer et éventuellement proposer un projet de résolution.

La Municipalité choisit de répondre soit par écrit à la séance suivante et l'objet est inscrit à l'ordre du jour, soit immédiatement. La discussion par le Conseil se fait sur la réponse de la Municipalité.

Madame la Présidente donne lecture de l'interpellation.

Je demande aux conseillères et conseillers qui soutiennent cette interpellation de la manifester en levant la main.

Plus de cinq conseillers soutiennent l'interpellation et Madame la Présidente confirme que le Conseil accepte l'interpellation et entre en matière. Elle passe la parole à Monsieur David Henrioux, pour développer son interpellation.

Monsieur Henrioux remercie Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers qui l'ont soutenu et aurait souhaité que le texte de son interpellation soit envoyé à tous.

Il estime avoir été clair et explique que depuis qu'il est membre du Conseil, il perçoit Madame le Syndic comme trop directive et imposant ses idées, principalement dans le cadre du projet de fusion. Il regrette que lors de grands changements comme la fusion ou de tout autre changement, il n'y ait pas de neutralité, surtout de la part de la personne en charge du plus haut poste de la Municipalité.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité. Madame le Syndic décide de ne pas répondre immédiatement et choisit de répondre par écrit lors de la prochaine séance du Conseil.

Elle tient néanmoins à rappeler le fonctionnement d'un projet de fusion qui doit être initié par les Syndics et que ceux-ci, s'ils décident de donner suite, sont forcément favorables au projet. Elle souligne qu'avec les nombreux projets de fusions dans la région, il y aurait eu de nombreuses interpellations si Villars-le-Terroir ne s'était pas engagé dans une réflexion lorsque l'occasion s'est présentée.

Elle compare sa situation à l'entrée en campagne de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis contre l'abrogation des forfaits fiscaux, où selon elle, la défense de l'intérêt général de la collectivité justifie des prises de positions marquées et non pas l'intérêt personnel.

Madame la Présidente clôt le sujet et attend une réponse écrite pour le prochain Conseil.

Madame la Présidente passe au point 7 : « Divers et propositions individuelles »

Elle demande s'il y a des divers, des remarques et questions suite aux communications de la Municipalité.

de la fusion

Monsieur François Dutoit souhaite rebondir sur le budget et le commentaire de Monsieur Pascal Mettraux et concède qu'il est possible de présenter un budget équilibré, mais qu'il y a une réalité des choses et que ces dernières années, nous avons pu bénéficier de rentrées immobilières importantes, mais qu'il ne reste que peu d'objets sur le marché. Les dernières constructions sont des logements et donc ne rapporteront pas de droits de mutation. Il souligne également que certes les rentrées fiscales sont en augmentation, dues aux nouveaux habitants, mais que ceux-ci amènent également leurs lots de charges. Même en réévaluant le budget, il resterait 60'000 CHF de déficit, augmenté des 40'000 CHF du dernier exercice, cela fait 100'000 CHF, il est donc inévitable d'augmenter le taux d'imposition et il reste persuadé que la fusion est bénéfique et que l'union fait la force.

En réponse à Monsieur Henrioux, Monsieur Dutoit, même s'il est d'accord avec plusieurs points de l'interpellation, il considère qu'il faut bien que quelqu'un prenne les choses en mains et qu'on ne peut pas partir se cacher quand la course est lancée.

Il rappelle que le fascicule du COPIL parle d'une économie de trois points d'impôts en cas de fusion et fait une analogie avec le mariage et qu'en cas de fusion il y aura forcément des compromis et que des concessions seront nécessaires, notamment en matière d'indépendance. On peut alors chiffrer cette indépendance à ces trois points d'impôt.

Madame Maria Rey demande si les autres communes ont fait un état des lieux des projets et des investissements prévus.

Monsieur Dutoit lui répond que oui et fait référence aux travaux des groupes de travail et tableaux présentés.

Madame Rey fait référence au côté humain et au bon sens des gens et pense que les habitants sont attachés à leurs communes, leurs origines et qu'on ne parle pas que de chiffres.

Le débat se prolonge et Madame la Présidente finit par interrompre les débats et donne la parole à Monsieur Pascal Mettraux.

Celui-ci cite de nombreux projets de fusion dans la région on souligne que les projets qui se sont réalisés n'avaient pas de majorité aussi écrasante qu'Echallens et que nous avons jamais eu de problèmes pour pourvoir les postes du législatif et de l'exécutif.

S'en suit un vif débat entre Pascal Mettraux et François Dutoit sur les chiffres des uns et des autres que Madame la Présidente finit par interrompre pour demander s'il y a d'autres thèmes à aborder.

Monsieur Thierry Pittet remercie Monsieur Henrioux pour son interpellation qui a le mérite de lancer le débat et regrette que le Conseil se perde un peu souvent dans des discussions de café du commerce au lieu de s'occuper à régler les problèmes. Il recommande l'emploi des différentes formes d'interventions officielles.

Madame la Présidente clôt les débats et la parole n'étant plus demandée, elle remercie chacun pour sa participation et implication et lève cette séance à 21 heures 10.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2014.

Au nom du Conseil communal

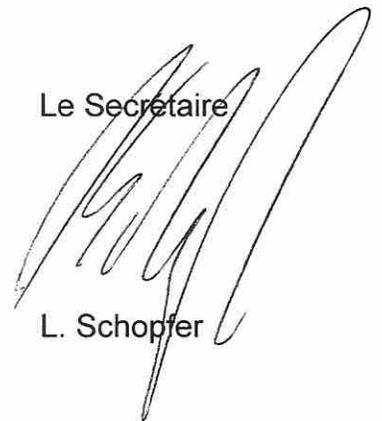
La Présidente



A.-C. Duployer



Le Secrétaire



L. Schopfer